



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme DECHATRE Sylvie - M. GIRAULT Pierrick - Mme BELLO Valérie - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : Mme THIMONIER Sylvie

<u>Date de convocation :</u> 29/02/2024	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11
---	---

Organisation de la cérémonie de la Couarde du 3 juillet 2024

En présence de : M. Jean-Claude CORNEILLE, président de l'association Passeurs de Mémoire
M. Christian RICHARD, maire de Tercé et historien
M. le lieutenant-colonel Marc DESVERGNES
M. Yannick BODIN, président de l'association PISTE (en visio)
M. Nicolas DONCKER, entreprise Escale Graphique, pour présentation d'une esquisse de plaque commémorative

Monsieur le maire remercie les invités pour leur présence ce soir et leurs idées pour cette journée particulière de commémoration des 80 ans du massacre de la Couarde :

M. Christian RICHARD : après un rappel des faits historiques se propose de faire une intervention le 3 juillet prochain concernant :

- l'arrivée des SAS sur le territoire
- le désastre rencontré par cette section
- le devenir des survivants.

Monsieur le maire rappelle que si le temps le permet, la traditionnelle messe aura lieu sur le site de la Couarde. M. BRISSONNET, membre d'une association Collection Matériel Militaire viendra avec des bénévoles pour monter un camp.

Il rappelle le programme : 9h30 rassemblement des porte-drapeaux sur le parvis de la mairie
9h45 dépôt de gerbe au cimetière
10h00 messe
11h00 cérémonie au monument de la Couarde et prises de parole
12h00 vin d'honneur

Le Lieutenant-Colonel DESVERGNES indique quant à lui qu'il sera présent pour mettre en place un piquet d'honneur avec 10 soldats en armes. Il précise que ce genre de cérémonie est très codifié en ce qui concerne les prises de paroles, la levée des couleurs... Il indique également que le major O'Sullivan sera également présent à ses côtés, avec son oncle, ancien SAS.

M. CORNEILLE propose quant à lui une exposition sur les maquisards et un appel aux morts précisant l'âge des jeunes gens tombés ce jour-là. Il souhaiterait également, si les Passeurs de Mémoire bénéficient d'un temps de parole, pouvoir s'adresser directement aux enfants afin de leur rappeler l'importance de l'Histoire et du devoir de mémoire.

Le Lieutenant-Colonel DESVERGNES indique que ce genre d'intervention, auprès du jeune public, est en adéquation avec le souhait de l'Etat pour les 80 ans de la libération.



Mairie de VERRIERES

De son côté, M. BODIN propose de faire un trombinoscope des SAS tombés à Verrières le 3 juillet 44, en impression sur bâche avec œillets. Il indique que les Anglais restent attachés à l'opération Bullbasket et qu'une délégation de Grande Bretagne participera à cette commémoration.

Il indique également avoir effectué des démarches pour obtenir également une Jeep d'époque, une conférence du Lieutenant-Colonel DUMONT sur les SAS (non confirmé). Une fanfare a également été contactée (non confirmé). Vente de goodies et distribution de fanions aux enfants.

Au sujet de la fanfare Lieutenant-Colonel DESVERGNES précise à M. BODIN qu'on ne déploie pas de militaires sur demande des associations. Il faut passer par les municipalités, auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre favorablement non plus.

Monsieur le maire présente la plaque commémorative réalisée par M. DONCKER de Escale Graphique.

Sylvie DECHATRE indique qu'il conviendra de lui donner le choix des textes et chants à interpréter par les enfants de l'école.

M. BODIN demande si la parole pourra être donné par aux enfants des SAS présents ? Monsieur le maire répond par l'affirmative et précise que ce serait un honneur.

Monsieur le maire remercie l'ensemble des intervenants.

Secrétaire de séance : Sylvie THIMONIER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2024 : approuvé

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 27 mars 2024

Finances

Créances éteintes

Délibération n°20240306SB01

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du SGC Sud Vienne une liste de créances éteintes pour un montant total de 269.14 € concernant Mme HENNEBIL Amandine dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Ces créances doivent donner lieu à l'émission d'un mandat à l'article 6542.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Dit que les créances d'un montant total de 269.14 € concernant Mme HENNEBIL Amandine seront effacées par l'émission d'un mandat au 6542.
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget principal 2024.
- Autorise le maire à prendre toute décision et à signer tout document se rapportant à cette affaire

CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées placée auprès de la CCVG a étudié, lors de sa réunion du 27 février dernier, l'impact des modifications du linéaire de voirie communautaire sur l'attribution de compensation perçue par les communes membres. Le linéaire n'étant pas modifié pour Verrières, l'attribution de compensation restera inchangée pour 2024 (50 260 € en recettes de fonctionnement).

Projets / travaux

Création d'un nouveau blason pour la façade de la mairie



Reporté : les élus veulent une nouvelle esquisse avec l'ancien blason au centre de la façade, la devise mais sans la Marianne.

Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry – présentation de l'Avant-Projet Sommaire

Délibération n°20240306SB02

Monsieur le maire informe le conseil municipal l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté l'avant-projet sommaire du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry à la commission en charge du dossier le 5 mars 2024.

Il informe également le conseil municipal que l'estimatif des travaux a été revu et présente une hausse telle que certains aspects du projet, tels que la création d'une nouvelle salle de motricité et l'aménagement paysager du jardin attenant, doivent être reportés.

Le nouvel estimatif de travaux en phase APS se monte à : 979 000 € HT pour la base + 48 800 € HT en option pour le préau d'entrée soit un total de 1 027 800 € HT.

Les travaux seraient phasés en deux tranches :

- **Tranche 1** - Rénovation énergétique et restructuration de la partie élémentaire : **562 700 € HT**
- **Tranche 2** – Rénovation énergétique et restructuration de la partie maternelle : 416 300 € HT + option préau 48 800 € HT : **465 100 € HT**

Il convient également de modifier le plan de financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES			
Travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Jules Berry	Montant (€ HT)	Financeurs / aide	Dépense éligible	Taux d'aide / total de dépenses	Montant
Tranche 1 - rénovation énergétique élémentaire ⁽¹⁾	562 700	Sorégies – aide scénario ambitieux	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 129 772	25.00 %	282 443
Tranche 2 - rénovation énergétique maternelle ⁽²⁾	465 100	Etat – Fonds Vert	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 129 772	10.62 %	120 000
MOE ⁽³⁾	93 692	Etat - DETR/DSIL	⁽¹⁾ 562 700	22.12 %	250 000
Frais annexes ⁽⁴⁾	8 280	Etat - DETR/DSIL	⁽²⁺³⁺⁴⁾ 567 072	22.12 %	250 000
		TOTAL DES SUBVENTIONS		79.87 %	902 443
		Sorégies – avance remboursable	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 129 772	20.13 %	227 329
TOTAL	1 129 772		TOTAL	100.00 %	1 129 772

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation énergétique et restructuration du groupe scolaire Jules Berry ainsi que le phasage en deux tranches.
- Valide l'estimatif des travaux d'un montant de 1 027 800 € HT incluant l'option, ainsi que le plan de financement du projet.
- Autorise Monsieur le maire à solliciter les partenaires financiers.
- Autorise le monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Urbanisme

PLUI : point sur le lancement de l'enquête publique

L'enquête publique relative au PLUI débutera le mercredi 13 mars et s'achèvera le vendredi 26 avril 2024.

Le dossier sera disponible à la CCVG et dans les mairies centres de permanences uniquement durant la période d'enquête et aux horaires d'ouvertures au public.



Mairie de VERRIERES

Le dossier dématérialisé sera consultable sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5233> durant la période d'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions uniquement pendant la période d'enquête :

- sur les registres ouverts à cette effet, à la CCVG et dans les mairies centres de permanences.
- par courrier à l'attention du Président de la Commission d'enquête publique, au siège de la CCVG.
- par courrier électronique à enquete-publique-5233@registre-dematerialise.fr
- sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5233>

Les permanences :

Mercredi 13 mars de 9h à 12h au siège de la CCVG à Montmorillon	Mercredi 3 avril de 9h à 12h à la mairie de Verrières
Mercredi 13 mars de 9h à 12h à la mairie de Saint Savin	Mercredi 3 avril de 14h à 17h à la mairie de Leignes Sur Fontaine
Mercredi 13 mars de 9h à 12h à la mairie de l'Isle Jourdain	Mardi 9 avril de 9h à 12h à la mairie de Pressac
Mercredi 13 mars de 14h à 17h à la mairie de Lussac les Chateaux	Mercredi 10 avril de 9h à 12h à la mairie de Lhonnaizé
Mercredi 13 mars de 14h à 17h à la mairie de Valdivienne	Jeudi 11 avril de 9h à 12h à la mairie de La Trimouille
Mercredi 13 mars de 14h à 17h à la mairie d'Availles Limouzine	Mardi 16 avril de 9h à 12h à la mairie d'Availles Limouzine
Mercredi 20 mars de 9h à 12h à la mairie de Saulgé	Mardi 16 avril de 14h à 17h à la mairie de l'Isle Jourdain
Mercredi 20 mars de 14h à 17h à la mairie de La Trimouille	Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Montmorillon
Mercredi 27 mars de 9h à 12h à la mairie de Montmorillon	Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Lussac les Chateaux
Mercredi 27 mars de 14h à 17h à la mairie de Valdivienne	Vendredi 26 avril de 9h à 12h à la mairie de Saint Savin

A l'issue de l'enquête et après modifications éventuelles, la CCVG se prononcera sur le projet de PLUI.

Règlement d'accès à la ruelle Jules Berry et utilisation des badges

Délibération n°20240306SB03

Monsieur le maire donne lecture de la charte d'utilisation des badges d'accès à la ruelle Jules Berry et rappelle qu'il s'agit du nouvel accès à l'entrée du groupe scolaire.

Il est rappelé que l'accès est réservé aux taxis et mini-bus de l'école, aux riverains de la ruelle et aux services communaux et que le stationnement prolongé y est interdit.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide les termes de la charte d'utilisation des badges d'accès à la ruelle Jules Berry.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Environnement

Bornes de rechargement électrique : proposition d'implantation d'une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Délibération n°20240306SB04

Monsieur le maire,

Vu les articles L.5721-6-1 et L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de VERRIERES du 3 Septembre 2014 transférant au Syndicat ENERGIES VIENNE la compétence « création et entretien d'infrastructures de recharge de véhicules électriques » (IRVE) sur le territoire de la commune,

Considérant que par délibération N°2023/49 du 3 octobre 2023, le Syndicat a confié une délégation de service publique à SOREGIES pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, le développement et la commercialisation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,



Mairie de VERRIERES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement des IRVE, il est proposé d'implanter une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking public du stade à VERRIERES (à proximité du Club House), d'une puissance de 2 x 7.4 kW, interopérable, permettant de desservir deux places de stationnement simultanément, dont une accessible aux personnes en situation de handicap.

La mise en place et l'exploitation de cette borne seront réalisés par SOREGIES, l'ensemble des coûts étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES.

Cette opération nécessitera la conclusion d'un procès-verbal de mise à disposition de l'emprise de la borne, ainsi que de l'emprise des réseaux souterrains permettant de l'alimenter, dont le projet figure en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide l'implantation d'une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le parking public du stade de Verrières.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La borne existante à la pharmacie sera remplacée gratuitement par Sorégies.

Avis de la commune sur le projet éolien de Mazerolles

Délibération n°20240306SB05

Monsieur le maire rappelle qu'un projet d'installation de quatre éoliennes est envisagé au cœur des villages de Fontrapé et Chanteloup, sur la commune de Mazerolles, par la société Ferme Eolienne de Mazerolles.

Il rappelle également que l'enquête publique a débuté le 12 février et se terminera le 15 mars 2024.

La commune de Verrières étant située dans le rayon de 6 km autour du projet, elle est appelée à émettre un avis sur le projet avant le 30 mars 2024.

Entendus les débats, Monsieur le maire demande au conseil municipal de donner son avis sur le projet éolien de Mazerolles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

- Emet un avis défavorable au projet éolien de Mazerolles, porté par la société Ferme Eolienne de Mazerolles pour les raisons suivantes :

- *Le non-respect de la distance minimale d'implantation des éoliennes à 800 mètres des habitations prévues par le Plan Paysage de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.*
- *La proximité de ce projet avec la centrale nucléaire de Civaux qui pourrait compromettre gravement la protection aérienne de ce site sensible.*
- *L'impact important de ces éoliennes sur la qualité des paysages, déjà fortement dégradée par la présence sur le territoire d'une ligne haute tension et de la centrale nucléaire de Civaux.*
- *L'inégale répartition des parcs éoliens sur le territoire régional et national et la concentration de projets en Sud Vienne, entraînant un encerclement de la commune de Verrières.*
- *La dégradation du cadre de vie des habitants alors que la commune travaille, depuis longtemps, à la conservation d'un environnement naturel alliant le maintien et le développement de ses commerces et services.*

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Mme BELLO indique qu'il faut apporter sa contribution à l'enquête publique que ce sont les habitants de Verrières qui vont subir le plus. Ils ne savent pas qu'ils peuvent donner leur avis. Il faut leur faire passer un mot disant qu'ils peuvent participer à l'enquête publique. C'est un encerclement total !

Monsieur le maire indique qu'il y a eu une communication très large concernant ce projet éolien : articles de presse, site, facebook, affichage dans les communes concernées...

Il invite également les élus à se rendre à la réunion publique organisée à cette occasion, à Mazerolles, le lendemain.



Manifestations

Octobre Rose 2024

Mme Bello indique que la manifestation Octobre Rose 2024 aura lieu le 5 octobre 2024 à Verrières.

Mikaël LEDEVIN indique quant à lui que le pôle médical est volontaire pour organiser à nouveau des palpations mais les praticiens souhaiteraient bénéficier de la mise à disposition d'une salle dans le bourg pour plus de visibilité. Validé.

Valérie BELLO indique que les créateurs de la manifestation veulent refaire une randonnée.

Monsieur le maire rappelle qu'il ne veut pas reproduire ce qui s'est passé pour la première édition. Donc si on commence ensemble, on termine la journée ensemble, y compris pour le rangement et le nettoyage des salles !

Catherine ROBERT, indique que la commission culturelle a statué concernant les ateliers couture évoqués lors de la séance du 7 février. La médiathèque étant un service public, elle n'a pas vocation à financer une action à but lucratif. La médiathèque accueillera donc les ateliers couture mais ne financera rien.

Une réunion relative à l'organisation de cette journée aura lieu le 9 avril à 20h à la salle Lochon. Tous les acteurs locaux seront conviés.

Accueil des Coumois

AG de l'association les Amis de Coume le 15 mars.

Les Coumois seront à Verrières du 8 au 10 mai 2024.

+ Autorisation à M. le maire pour ester en justice au nom de la commune

Délibération n°20240306SB06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22, 16°

Vu le récépissé de dépôt de plainte de Monsieur le maire, en date du 17 novembre 2023, à l'encontre de M. Samuel COLIN, agent de la collectivité, pour des faits d'agression verbale et de menaces de violences dans l'exercice de ses fonctions de maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°20231206SB01 en date du 6 décembre 2023 accordant au maire sa protection fonctionnelle,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire, Christophe VIAUD, à porter l'affaire devant la justice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Autorise le maire à porter l'affaire devant la justice et lui accorde tous pouvoirs pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

- Autorise le maire à se constituer partie civile au nom de la commune de Verrières dans le cadre des suites judiciaires de cette affaire.

- Autorise le maire à prendre toute décision et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Questions diverses

Totem école

Le totem de l'école, réalisé par Escalpe Graphique est installé, sur un support béton réalisé par l'entreprise BLET.

Boîte à pizzas

La boîte à pizzas de la descente du stade est installée mais M. le maire s'étonne de voir également un distributeur de boissons sur l'emplacement. Ce n'était pas prévu. Il trouve dommage que Just Queen ait installé ce distributeur sans en avertir la commune et à moins de 100 mètres du café ! Après concertation sur un compromis, il sera finalement demandé à l'entreprise de le retirer.

Tour de table

Valérie BELLO indique que les portes de l'église sont à repeindre. Monsieur le maire indique que des devis sont prévus au budget 2024.



Mairie de VERRIERES

Guillaume DEMEESTER indique qu'une demande d'apprentissage en CAP petite enfance a été réceptionnée en mairie et que la personne n'a toujours pas reçu de réponse... *Sylvie DECHATRE* indique qu'elle a bien validé une réponse. Les services seront interrogés concernant l'envoi du courrier.

Pierrick GIRAULT indique qu'il conviendra de faire le tour des chemins afin de déterminer ceux qui sont à reprendre. Un entretien des vestiaires est également prévu.

Sylvie DECHATRE indique que l'accueil de loisirs va jardiner pendant les vacances d'avril. Les agents techniques communaux effectueront un nettoyage préalable du jardin mis à disposition de la MJC 21.

A VERRIERES, le 25/03/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Sylvie THIMONIER